



Prime d'insularité (transport)

Par **lou51**, le **20/03/2016** à **21:35**

bonjour,
je suis sur un contrat de remplacement (fonctionnaire d'état) et il est stipulé sur le contrat que je bénéficie des même droit et obligation que le fonctionnaire que je remplace. En mars les fonctionnaire de corse vont percevoir une prime d'insularité dite (prime de transports) . La présidente du SIVOM vient de m'apprendre que cette année (2016) les remplaçantes ne la toucheront pas ! comment faire valoir mes droits pour cette prime

Par **P.M.**, le **21/03/2016** à **00:07**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...